

# **POINT N° 24 : PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1** **MAIRIE**

Rapporteur : Monsieur Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire

21 MAI 2015

Ville de SAINT-LOUIS

Par délibération en date du 21 novembre 2012, le Conseil Municipal a engagé la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20 janvier 2011, pour prendre en compte la démarche Agenda 21 et améliorer le cadre urbain.

L'ADAUHR a été missionnée pour réaliser l'ensemble des études et documents nécessaires à l'aboutissement de la modification du PLU en conformité avec le Code de l'Urbanisme. La mission comprenait notamment l'élaboration du rapport de présentation ainsi que toutes les pièces du dossier de PLU.

Pour rappel, la modification n° 1 du PLU de la Ville de Saint-Louis vise à permettre la concrétisation des orientations suivantes :

- faciliter l'application du règlement du PLU (limites de propriétés, par exemple) ;
- répondre à la demande de constructions neuves (reclasser des zones Atd en UD) ;
- créer un esprit de quartier lors de la réalisation de projets individuels ou collectifs (en aménageant des îlots de rencontre au sein de ces réalisations à venir).
- créer des parcs publics ;
- faciliter les déplacements doux (vélos et cheminements piétonniers) ;
- permettre un meilleur accès aux transports collectifs (bus et tram à venir en 2017) ;
- assurer la sécurité et fluidifier le trafic (réalisation des carrefours giratoires) ;
- mettre en valeur l'environnement naturel (trame verte, espaces boisés, jardins...).

Le Commissaire Enquêteur, Monsieur Philippe WITTIG, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif pour mener l'enquête publique. Celle-ci a été ouverte par arrêté municipal du 26 janvier 2015 et s'est déroulée du 23 février 2015 au 24 mars 2015 dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

L'information du public quant au déroulement de cette enquête publique a été garantie par :

- 2 articles dans les journaux locaux (DNA et Alsace) ;
- Magazine de la Ville ;
- Site internet de la Ville ;
- Panneaux d'affichage de la Ville.



Suite aux observations des Personnes Publiques Associées (PPA) et du public, le projet de modification du PLU soumis à enquête publique a été rectifié essentiellement sur deux points suivants :

- concernant le point relatif à la réalisation du tramway, la dénomination de l'emplacement réservé n° 39 a été modifiée comme suit : création de parking-relais et plateforme multimodale ;
- concernant la ZAC de la Ville de Paris, la hauteur au sein de l'îlot situé au sud de la rue de Ferrette dont la hauteur maximale a été proposée à R+4+c dans le dossier soumis à enquête publique est fixée à R+2+c dans le dossier soumis à approbation pour assurer une meilleure transition avec le tissu bâti existant.

Suite à cette enquête, le Commissaire Enquêteur a remis à la Ville un rapport avec un avis favorable sans réserve.

.../...



# Extrait du Procès-Verbal

des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Saint-Louis

Arrondissement de Mulhouse

Département du Haut-Rhin

**Séance du 21 mai 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 21 MAI A 18 H 20

LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie ZOELLÉ, Maire.

**Présents :**

Mmes et MM. les Adjoints GIRNY Alain, SCHMIDIGER Pascale, WISSLER Éric, GRAVA Élisabeth, SCHICCA Daniel, DINTEN Françoise, SCHMITTER Bernard, GERTEIS Stéphanie, KNIBIELY Philippe et STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne.

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux PISARONI Gabriel, ECKES Raymond, GEORGE Bernard, MISLIN Bernard, GANGLOFF Karin, SCHWEITZER Pierrette, PLAISANCE-GANZMANN Patricia, KEIFLIN Jean-Pierre, HERSBERGER Élisabeth, SFEIR Lola, CAMBLIN Marie, DUTOUR Matthieu, KRATZ Patrick, LEFEBVRE Christophe, RAPP Céline, WALTER Sandrine, GASULL Serge, DEME Alioune et FEGHOUL-FERHATI Nawal.

**Excusés représentés :**

- M. DURIATTI Pascal donne procuration à M. ECKES Raymond,
- M. FEST Bernard donne procuration à Mme WALTER Sandrine,
- Mme KELLER-SOL Sophie donne procuration à Mme SCHWEITZER Pierrette,
- Mme GENIALE Magna donne procuration à M. KNIBIELY Philippe,
- Mme HOUDAF Amal donne procuration à M. ZOELLÉ Jean-Marie.

MAIRIE  
22 MAI 2015  
Ville de SAINT-LOUIS



Conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, le dossier de PLU peut être consulté à la Mairie de Saint-Louis ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture. La présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmise au Préfet du Haut-Rhin.

Considérant que le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-13-2 du Code de l'Urbanisme et en prenant en compte l'avis favorable sans réserve du Commissaire Enquêteur.

Le dossier du PLU modifié était consultable au Service Urbanisme pendant les jours et heures d'ouverture habituels et a été déposé sur le bureau de l'Assemblée Délibérante.

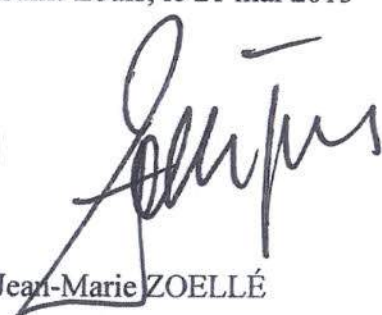
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification n° 1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de porter cette décision à la connaissance du public par un affichage en Mairie pendant un mois, une insertion dans un journal diffusé dans le département et une mise à disposition du dossier PLU pour consultation aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures d'ouverture.

Publié le :

Pour extrait conforme  
Saint-Louis, le 21 mai 2015



  
Jean-Marie ZOELLÉ  
Maire

MAIRIE

22 MAI 2015

VILLE DE SAINT-LOUIS



